



Pour publication immédiate : 23/10/2017

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO SIGNE DES MESURES LÉGISLATIVES AJOUTANT LES CIGARETTES ÉLECTRONIQUES À LA LOI SUR LA PROPRETÉ DE L'AIR À L'INTÉRIEUR

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a signé des mesures législatives aujourd'hui pour ajouter les cigarettes électroniques à la Loi sur la propreté de l'air à l'intérieur (Clean Indoor Air Act) qui interdit leur utilisation dans tous les lieux où il est interdit de fumer des produits de tabac.

« Ces produits sont commercialisés en tant qu'alternative plus saine aux cigarettes, mais la réalité est qu'ils contiennent aussi des risques à long terme pour la santé de leurs usagers et de ceux autour d'eux », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Ces mesures comblent une autre lacune dangereuse dans la loi, créant un État de New York plus fort et plus sain pour tous. »

Ce projet de loi (S.2543A/A.516A) réduirait l'exposition aux produits chimiques potentiellement dangereux pour les usagers des cigarettes électroniques et ceux autour d'eux. En vertu de la loi actuelle, seules les substances de tabagisme contenant du tabac, y compris les cigares, les cigarettes ou les pipes, sont restreintes dans les lieux publics. Même si de nombreux comtés ont déjà interdit l'usage des cigarettes électroniques dans les lieux publics, y compris les restaurants, les bars et les autres lieux de travail, ce projet de loi rend la loi uniforme dans tout l'État.

En [juillet](#), le Gouverneur Cuomo a signé des mesures législatives qui ont interdit immédiatement l'utilisation des cigarettes électroniques sur tous les terrains des écoles publiques et privées de l'État de New York.

La nicotine électronique et les systèmes de transmission de vapeur, dont les cigarettes électroniques, les vaporisateurs stylo, l'e-hookah et d'autres dispositifs similaires contiennent en général de la nicotine. Certains ingrédients trouvés dans les cigarettes électroniques sont considérés comme toxiques et il n'existe pas de réglementation sur les produits chimiques dans les cigarettes électroniques, ni la nicotine inhalée par l'utilisateur. Ces facteurs pourraient causer des effets néfastes à long terme sur la santé des usagers des cigarettes électroniques et des passants.

Le Sénateur Kemp Hannon a déclaré : « En tant que fier défenseur de ces mesures législatives, je suis ravi que New York adoptera ces mesures pour protéger les New

Yorkais contre les préjudices éventuels liés aux cigarettes électroniques. Les cigarettes électroniques contiennent souvent des produits chimiques toxiques en plus de la nicotine, quelque chose que les passants ne devraient pas être forcés de respirer. Avec les rapports récents indiquant que leur usage augmente chez les mineurs, New York doit continuer à s'efforcer de réglementer ces dispositifs avec bon sens. »

La Membre de l'Assemblée Linda B. Rosenthal a déclaré : « Comblent la lacune des cigarettes électroniques en les incluant dans la Loi sur la propreté de l'air à l'intérieur est une étape attendue depuis longtemps qui aidera à protéger le droit de chaque New Yorkais à jouir d'espaces publics à l'intérieur sans l'intrusion des vapeurs des cigarettes électroniques. Je suis ravie que le Gouverneur a promulgué ce projet de loi et j'ai hâte de continuer à collaborer avec l'Administration pour renforcer les mesures de contrôle du tabagisme de New York. »

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418